

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2025

TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS - (N° 1617)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 138

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 126 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 10

À l’alinéa 43, supprimer les mots :

« moins de 50 salariés et les entreprises de 50 à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (toute entreprise de moins de 50 salariés en a moins de 300).